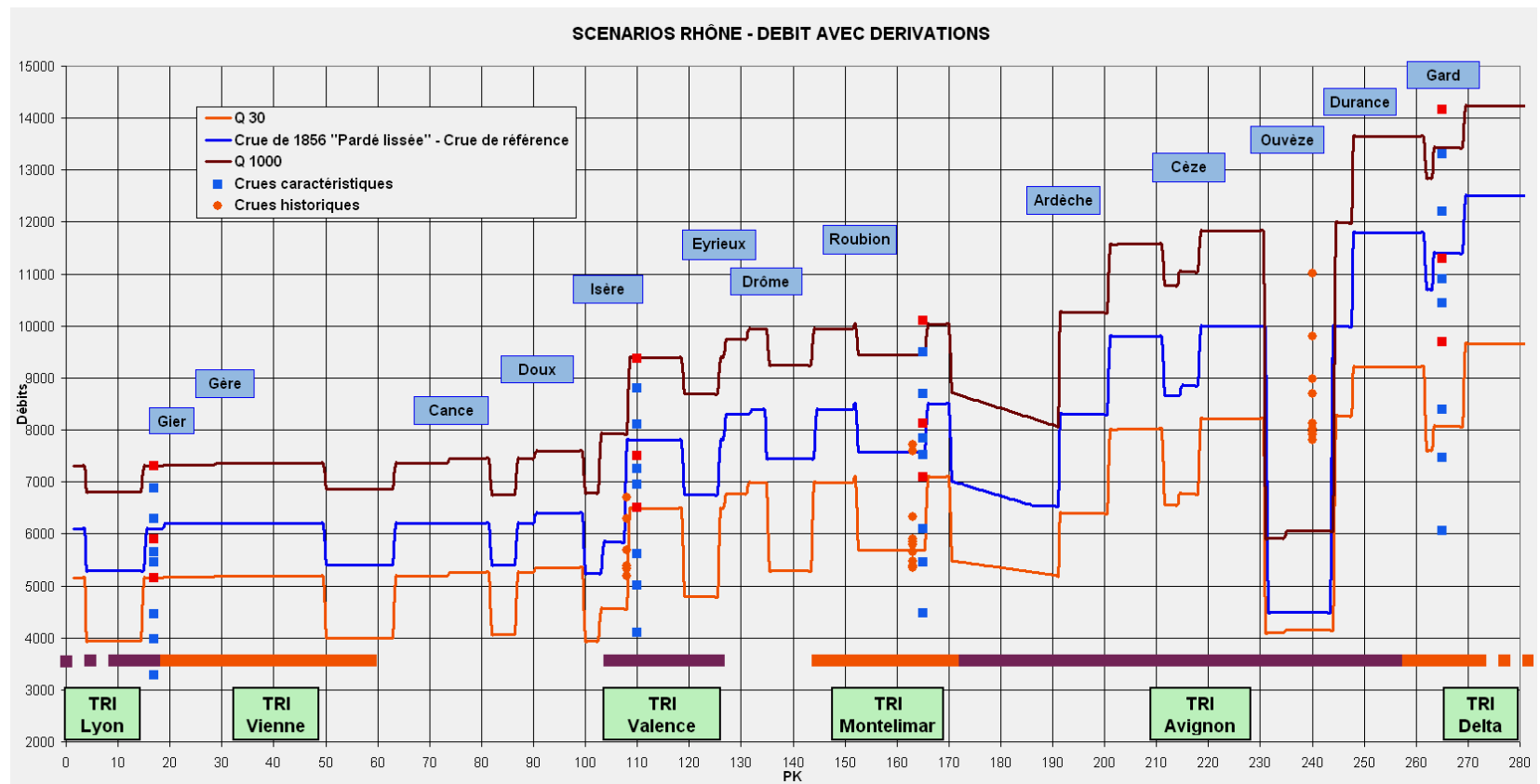


Cartographie du Rhône : méthodes utilisées

1. Définition hydrologique des scénarios de crue

- Reprise de la méthodologie PPRi-doctrine Rhône pour la détermination des scénarios de crue (analyses hydrologiques EGR) avec progression du débit proportionnelle à l'importance des affluents et hypothèses sur les aménagements hydroélectriques

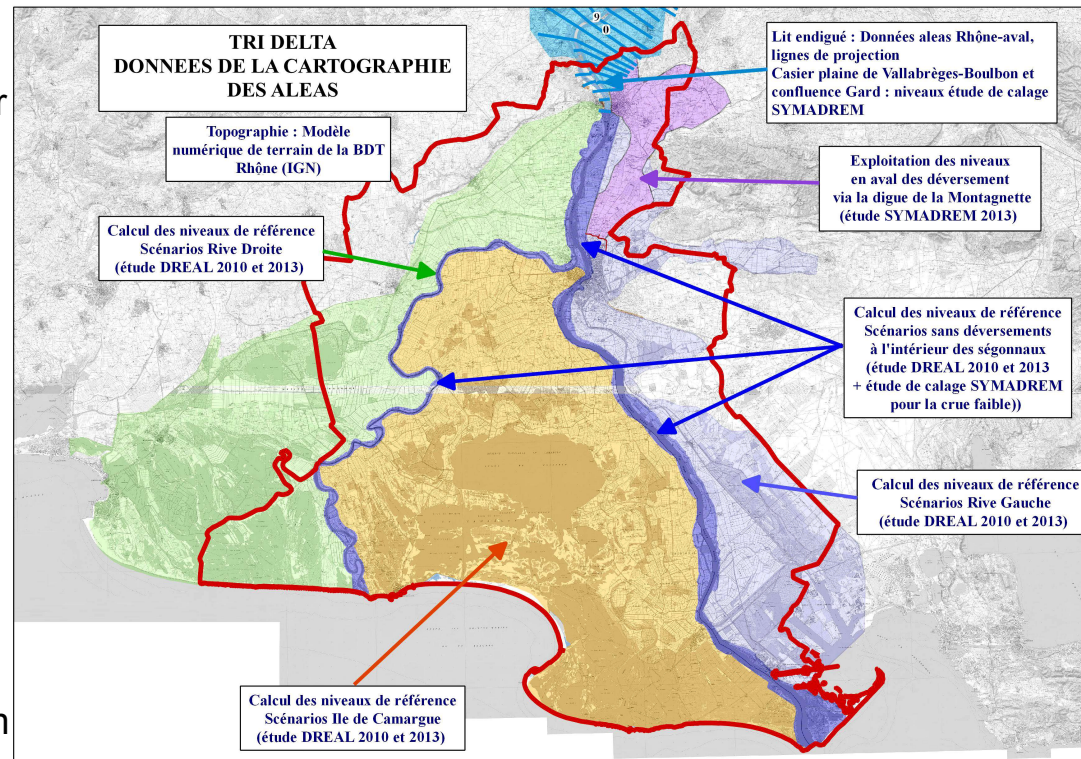


2. Modélisations hydrauliques (illustration sur le TRI Delta)

Amont de Beaucaire – Tarascon :

Exploitation des données en lignes d'eau en lit mineur issues du modèle CNR pour définir dans un deuxième temps les enveloppes d'inondation selon la méthodologie PPRI. Prise en compte des ouvrages de type barrage différente de celle des digues de protection

- Aval de Beaucaire-Tarascon :** Exploitation des données en cotes d'eau par casier du modèle Egis pour le scénario moyen (méthode PPRI) et le scénario exceptionnel (nouvelle modélisation). Données Symadrem dans les ségonaux pour le scénario fréquent.

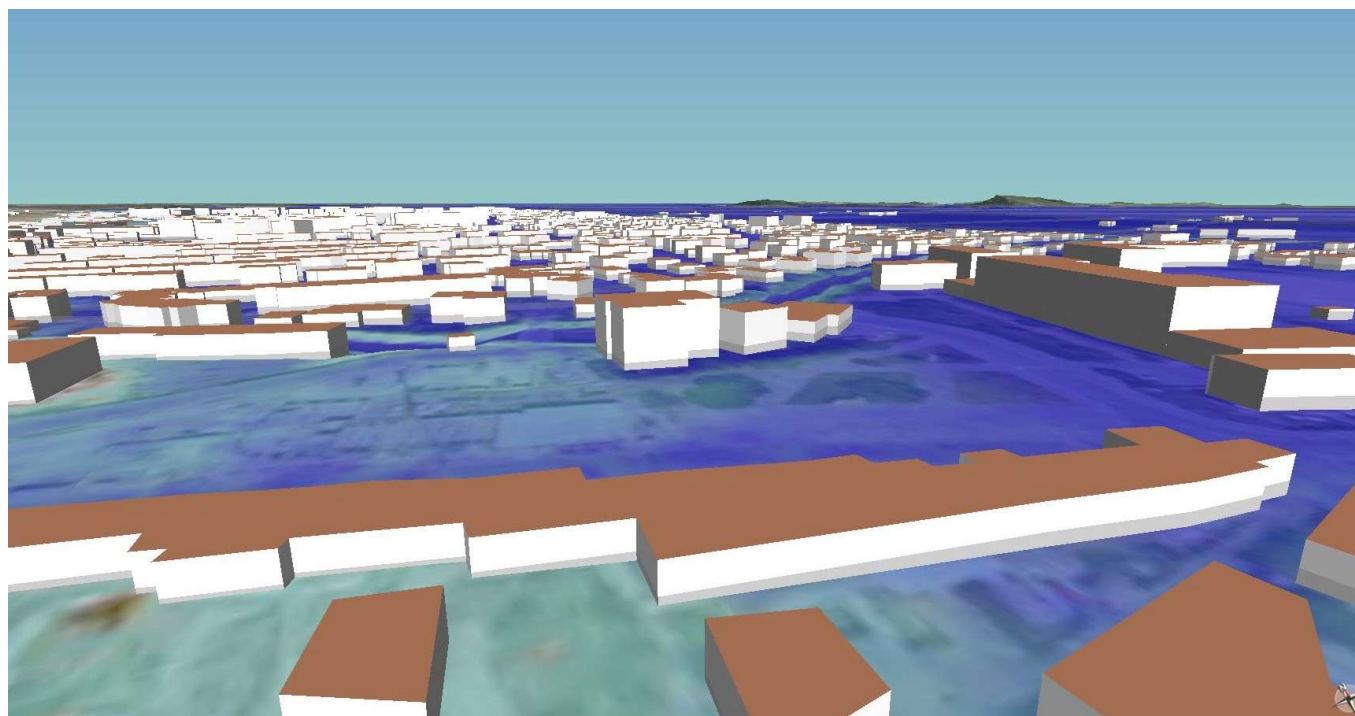


3. Détermination des enveloppes inondables et des hauteurs d'eau

- Croisement des données hydrauliques avec la topographie (MNT de la BDT Rhône – IGN)
- Affichage des données enjeux pour élaborer les cartes de risques (BD Topo IGN et bases nationales)



Géovisualisation en 3D du TRI Delta pour les débordements du Rhône (scénario moyen)



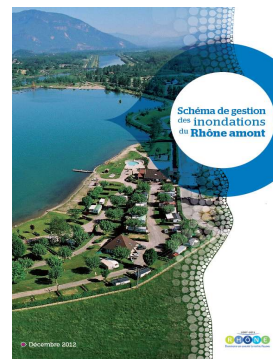
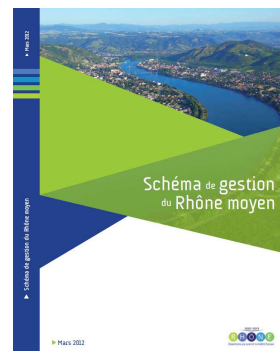
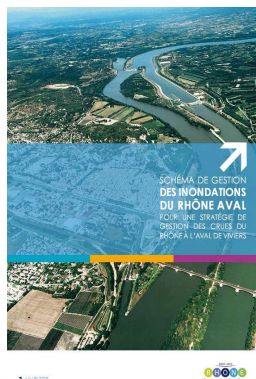
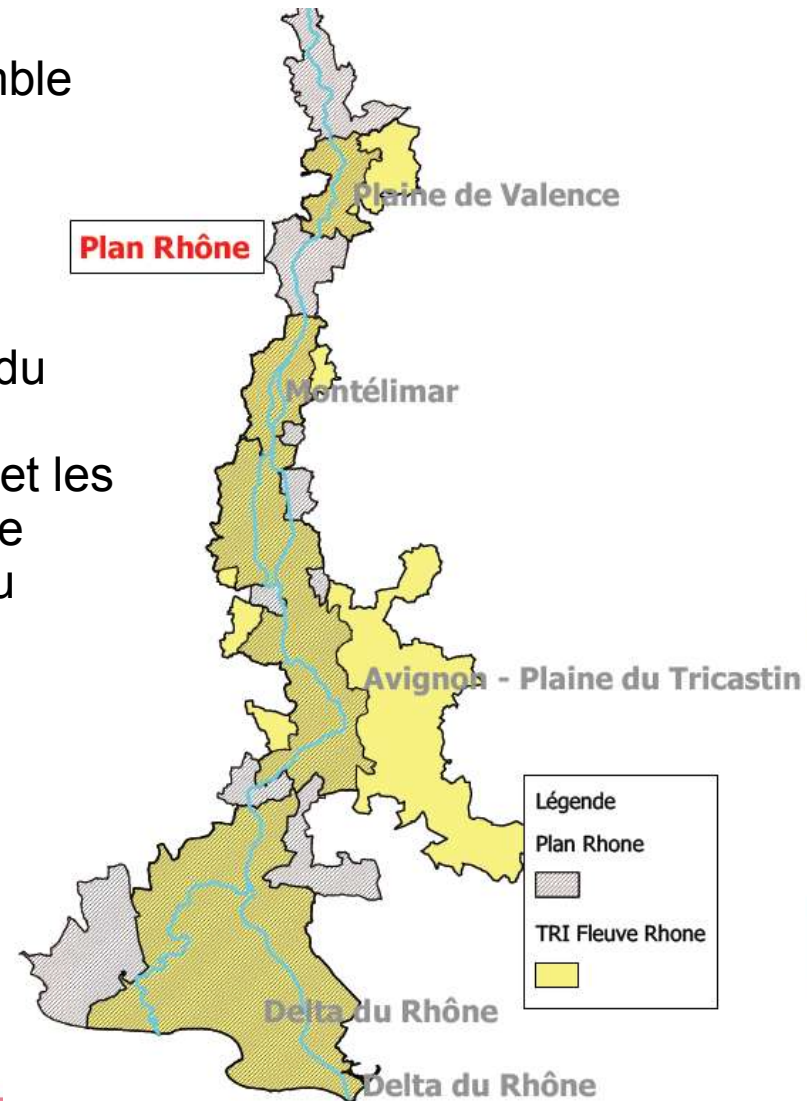
La stratégie locale des TRI du Rhône : articulation avec le volet « Inondations » du Plan Rhône

■ Périmètre des stratégies locales :

Principe de solidarité amont-aval conservé : l'ensemble du linéaire fluvial Rhône sera couvert par des stratégies locales rattachées chacune à un TRI.

■ Contenu des stratégies locales :

Principe de continuité avec le volet « Inondations » du Plan Rhône : les schémas de gestion territoriaux rassemblent les diagnostics, les pistes d'actions et les projets en cours qui doivent constituer la stratégie locale pour ce qui concerne les débordements du Rhône.



Des illustrations concrètes

Des orientations du volet « Inondations » du Plan Rhône pour la prochaine contractualisation 2014-2020 en phase avec les attentes de la Directive Inondation i.e. « **diminuer les conséquences négatives des inondations** », 3 exemples :

- programme du Symadrem de sécurisation des ouvrages de protection sur le Delta ;
- réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles ;
- diagnostic territorial de vulnérabilité de manière à hiérarchiser les enjeux exposés pour structurer un plan d'actions.

